



Les Centres Départementaux de Gestion coordonnateurs pour l'ensemble du territoire national

Et

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne (centre organisateur)**

co-organisent

**L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
BIBLIOTHÉCAIRE PRINCIPAL TERRITORIAL
SESSION 2020**

Filière culturelle – catégorie A

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date de l'épreuve d'admissibilité	Date de l'épreuve d'entretien du concours externe
Du mardi 14 janvier au mercredi 19 février 2020	Jeudi 27 février 2020	Examen des dossiers des candidats courant mars	A compter du jeudi 14 mai 2020 au CIG Petite Couronne
<p>Les dossiers d'inscription sont à retirer en ligne sur le site www.cig929394.fr rubrique accès à la FPT / s'inscrire / commencer la préinscription.</p> <p align="center">Contact : concours@cig929394.fr</p>			

Conditions d'inscription

L'examen professionnel est ouvert aux bibliothécaires :

- justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau

ET

- ayant atteint le 5^{ème} échelon du grade de bibliothécaire

Les candidats doivent être en fonction à la clôture des inscriptions.

Les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).